Les services publics de la République française

L'école : un système plus inclusif

Près de 300 000 élèves bénéficient chaque année des petits déjeuners équilibrés et gratuits dans les écoles et de la cantine à 1 euro. Un autre objectif est que chaque enfant en situation de handicap puisse fréquenter l'école et, en 2022, plus de 59 000 étudiants en situation de handicap sont enregistrés dans les établissements d'enseignement supérieur publics, soit 2 % des effectifs étudiants. L'école est désormais obligatoire dès 3 ans. Pour les enfants vivant dans les quartiers prioritaires (pauvres), 200 cités éducatives ont été mises en place pour leur offrir des activités périscolaires et extrascolaires. Enfin, pour soutenir les enseignants, une prime de 3 000 € nets pour les enseignants en zone prioritaire a été mise en place. Au collège et au lycée, les portables ont été interdits, puisque l'école doit rester avant tout un lieu de l'apprentissage. Les parcours bilingues ont été accentués et les échanges Erasmus ont été ouverts aux collégiens et aux lycéens. Des « vacances apprenantes » ont été lancées. Et pour que les jeunes décident de leur vie librement et en pleine connaissance de cause, ils disposent désormais de 54 heures d'orientation. L'obligation de formation jusqu'à 18 ans, pour les jeunes qui ne travaillent pas encore, est entrée en vigueur à la rentrée 2020.

L'égalité homme-femme, une priorité nationale

- La lutte contre les violences faites aux femmes

Une plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes a été mise en ligne. Il y a aussi le numéro d'urgence 3919 ouvert 24 heures sur 24. Le dépôt de plainte (porter une plainte) est maintenant possible dans de nombreux hôpitaux. Plus de 10 000 places d'hébergement d'urgence sont ouvertes aux femmes victimes de violences. Les condamnations pour violences conjugales ont doublé entre 2017 et 2022 et les peines prononcées sont plus sévères. Les mesures de protection comme les bracelets antirapprochement ou les "téléphones grave danger" se développent. Dès 2018, le harcèlement de rue est devenu un motif de verbalisation.

Violences sexistes et sexuelles dans la sphère professionnelle - Réagir peut tout changer - YouTube

- La parité dans le monde professionnel et politique

La loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, dite « loi Rixain », impose des quotas dans les postes de direction des grandes entreprises : 40 % de femmes cadres dirigeantes, sous peine de pénalités financières pour les entreprises.

L'instauration de sanctions financières pour les partis politiques qui ne respectent pas la parité permet une amélioration croissante de la représentation des femmes en politique.

- Le congé paternité

Le doublement de la durée du congé paternité, qui est passé à 28 jours à partir du 1er juillet 2021, permet d'impliquer davantage les hommes dans les soins à apporter au bébé et les tâches domestiques. Par conséquent, la naissance d'un enfant aura des conséquences moins lourdes sur la carrière des femmes. Un **congé de naissance** est actuellement à l'étude pour remplacer le congé parental, il devrait entrer en vigueur en 2025. Il permettra aux deux parents de rester six mois auprès de leur enfant.

Une société solidaire

- Vieller sur nos aînés

L'**Allocation de solidarité** aux personnes âgées (ex minimum vieillesse) va augmenter de 100€ par mois (jusqu'à 1 043,59 €) et le logement inclusif et transgénérationnel se développe. La stratégie nationale « **Vieillir en bonne santé** » prévoit des rendez-vous pour la prévention de la perte d'autonomie au moment du départ à la retraite, ainsi que la mobilisation des jeunes participant au Service National Universel (SNU) contre la solitude de nos aînés. Le lancement du projet « Villes amies des aînés » permet de mobiliser les communes autour du problème de l'isolement social. UN RETRAITé = PENSIONATO

- Mieux intégrer les personnes handicapées dans la société

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est réévaluée chaque année. De 819€ en 2018, elle est passée à 1 041,59 euros en 2026. Le montant de l'AAH était calculé à partir des revenus cumulés des deux membres du couple, mais cela pouvait causer une forme de dépendance financière vis-à-vis du conjoint pour les personnes en situation de handicap. Alors, depuis le 1er octobre 2023, le montant de l'AAH est calculé à partir des seules ressources de la personne en situation de handicap concernée. Depuis 2020, toute entreprise de plus de 20 salariés doit employer au minimum 6 % de travailleurs handicapés. Depuis le 1er octobre 2020, il est possible de prendre des congés rémunérés pour aider un proche handicapé ou en perte d'autonomie.

- Favoriser l'accès à l'emploi

A partir de 2017, plus d'un million d'emplois ont été créés et l'assurance chômage a été étendue aux salariés démissionnaires et aux travailleurs indépendants. Par ailleurs, il est désormais possible de se former en quelques clics avec le compte personnel de formation depuis son smartphone, puisque l'apprentissage est une vraie clé pour l'insertion professionnelle. Pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, tous les moins de -26 ans peuvent bénéficier du **Contrat d'engagement Jeune**. C'est un programme d'accompagnement intensif du jeune avec une mise en activité de 15 à 20 heures par semaine et qui peut être complété d'une allocation jusqu'à 528€.

- Aider les plus fragiles économiquement

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) a augmenté de 10,2% en deux ans, soit une augmentation de +130€ net par mois pour un salarié à temps plein. Le soutien aux plus fragiles se poursuit avec le « **pacte des solidarités** » mis en place depuis 2024. Ce sont des mesures concrètes qui aident les personnes dans le besoin pour lutter contre les inégalités. Par exemple, les aides alimentaires ont été renforcés.

La santé de chacun, l'affaire de tous.

- Mieux prévenir les infections sexuellement transmissibles

Le dépistage du VIH et d'autres infections est gratuit depuis 2022 pour les -26 ans. Le préservatif, aussi, est devenu gratuit en pharmacie.

Les préservatifs : gratuits pour les 18-25 ans et les mineurs.

(Source : Liberté. Égalité. Fraternité. Au coeur des services publics. | Élysée)